

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 131**2 février 2004****SOMMAIRE**

Althoff Trust Holding S.A.	6243	Goettinger Vertriebsgesellschaft Luxemburg S.A., Luxembourg	6247
Ardec S.A., Luxembourg	6279	Goettinger Vertriebsgesellschaft Luxemburg S.A., Luxembourg	6247
Atlantic Union, S.à r.l., Sandweiler	6273	Hinode S.A., Luxembourg	6242
Atmosphère 47, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	6252	I.F.E.M. S.A., Luxembourg	6271
Beam S.A.	6243	Imex Video et Audio S.A., Luxembourg	6253
Bear Stearns Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	6282	Immobilière et Commerciale Graas S.A., Leude- lange	6264
Blue Lagoon Shipping S.A., Luxembourg	6259	Inter Invest Immo Industry (Investmo) S.A.	6243
Brenntag Luxco, S.C.A., Munsbach	6283	Intermeat Services S.A., Dudelange	6262
Britax Luxembourg Financial Services, S.à r.l., Luxembourg	6276	Intermedical Holding S.A., Luxembourg	6280
Cecilia Holding S.A., Luxembourg	6267	International Tobacco Advisory Services Limited S.A., Luxembourg	6285
Citi FCP S.A.H., Luxembourg	6282	Isofin, Sicav, Luxembourg	6244
CitiMoney S.A.H., Luxembourg	6281	Isofin, Sicav, Luxembourg	6247
Concept & Sales, S.à r.l., Schiffflange	6268	Jet 7 Holding S.A., Luxembourg	6265
Credit Suisse Life and Pensions (Luxembourg) S.A., Luxembourg-Hamm	6263	JRG Holdings S.A., Luxembourg	6285
Crown Imperial Invest S.A., Luxembourg	6279	Klermo S.A., Luxembourg	6269
Cypris S.A., Luxembourg	6261	Kortal S.A., Luxembourg	6280
D.T.L. S.A.H., Luxembourg	6243	Lex Holdings S.A., Luxembourg	6270
Dammarie, S.à r.l., Luxembourg	6262	Lexfin S.A., Luxembourg	6260
Darhill Finance S.A., Luxembourg	6255	(The) LiquidityPlus Fund, Sicav, Luxembourg	6287
Demec S.A., Strassen	6275	Lobo S.A.H., Luxembourg	6266
Diego S.A.H., Luxembourg	6252	Luxfinancière S.A., Luxembourg	6262
Edelstahl Technik Holding S.A.	6243	Magalida Holding S.A., Luxembourg	6263
Eldico S.A.	6243	Mercati S.A., Luxembourg	6255
Equiplus S.A., Luxembourg	6277	Millicom Telecommunications S.A., Bertrange ..	6266
Erasmus Holding S.A., Luxembourg	6264	Minerfer S.A., Luxembourg	6282
Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunal- kreditbank S.A.	6286	Montalux, S.à r.l., Colmar-Berg	6282
Esthetic Laura Stewart S.A., Luxembourg	6242	Montblanc Finance S.A., Luxembourg	6286
Ets. Graas S.A., Leudelange	6266	Montblanc International S.A., Luxembourg	6285
Fiem S.A., Luxembourg	6274	Nexinvestments, S.à r.l., Luxembourg	6253
Fin Social S.A., Luxembourg	6281	Ocean Invest S.A., Luxembourg	6278
Finasol S.A., Luxembourg	6248	Ocean Invest S.A., Luxembourg	6278
Finimmobiliers S.A., Luxembourg	6277	Orpheus S.A., Schoenfels	6281
Frangé S.A., Luxembourg	6260	Palan S.A., Luxembourg	6283
Garage Puraye & Pommerell, S.à r.l., Howald ...	6278	Palan S.A., Luxembourg	6283
Global International Development S.A., Luxem- bourg	6276	Pasteur S.A., Luxembourg	6278
		Phoenicia S.A., Luxembourg	6276

Private Life Partners S.A., Luxembourg	6283	Stoll Maître Matelassier, S.à r.l., Leudelange	6267
RDM Ré S.A., Senningerberg	6281	Stolt Offshore S.A.H., Luxembourg	6286
RGH Holdings S.A., Luxembourg	6285	Sueurs Froides, S.à r.l., Soleuvre	6285
Richemont Luxury Group S.A., Luxembourg	6286	Tabol S.A., Luxembourg	6264
Richemont S.A., Luxembourg	6284	Telecenter S.A., Strassen	6276
Robert Steinhäuser Finance S.A., Luxembourg	6273	Tinerama Investment A.G., Luxembourg	6262
Rockinvest S.A., Luxembourg	6277	Titex S.A., Luxembourg	6273
Roninvest S.A., Strassen	6278	Tricon International Participations, S.à r.l., Luxembourg	6283
Safralux S.A., Junglinster	6280	Twelve Stars Management S.A. Holding, Luxembourg	6254
Sferben S.A., Luxembourg	6269	U-Insure-U.Com, S.à r.l., Luxembourg	6284
Shai Holding S.A., Bertrange	6280	Urtex S.A., Luxembourg	6248
Sigma Invest S.A., Luxembourg	6279	Van Der Molen Export S.A.	6259
SigmaKalon Luxco 2, S.à r.l., Munsbach	6284	Wader A.G., Grevenmacher	6282
Silex Holding S.A., Luxembourg	6277	Woodmore International S.A.	6243
Sogecore Participations S.A., Senningerberg	6270		
Sté M. Beauchant S.C.I., Luxembourg-Kirchberg	6267		

HINODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 57.163.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003866.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ESTHETIC LAURA STEWART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 90, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 74.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 novembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ESTHETIC LAURA STEWART S.A. tenue à Luxembourg le 13 novembre 2003, que:

L'Assemblée a pris acte de la démission de Madame Vitelia Tapia Munoz, esthéticienne, épouse de Monsieur Roger Buch, demeurant à F-57290 Fameck, 208, avenue Jeanne d'Arc, de son poste d'administrateur de la société avec effet au 13 novembre 2003 et lui a donné décharge pour sa gestion jusqu'à cette date.

L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Roger Buch, demeurant à F-57290 Fameck, 208, avenue Jeanne d'Arc, de son poste d'administrateur de la société avec effet au 13 novembre 2003 et lui a donné décharge pour sa gestion jusqu'à cette date.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Pour M^e Grumberg Eyal

Mandataire

F. Noël

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004113.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ALTHOFF TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 22.058.

BEAM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 21.455.

ELDICO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 21.409.

WOODMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 22.289.

EDELSTAHL TECHNIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 21.495.

INTER INVEST IMMO INDUSTRY (INVESTMO) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 23.065.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 18 décembre 2003, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes dont le siège social est inconnu:

- 1) ALTHOFF TRUST HOLDING S.A.
- 2) BEAM S.A.
- 3) ELDICO S.A.
- 4) WOODMORE INTERNATIONAL S.A.
- 5) EDELSTAHL TECHNIK HOLDING S.A.
- 6) INTER INVEST IMMO INDUSTRY (INVESTMO) S.A.

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius et ont désigné liquidateur Maître Serge Bernard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer avant le 7 janvier 2004 auprès du greffe de la 6^e section du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e S. Bernard

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04343. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04348. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04356. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04359. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04360. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04364. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005891.2//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2004.

D.T.L., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.222.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Gentiane Preaux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean Martin Popiel, demeurant à Ul. Zamkowa 3 Kurozweki, 28-200 Straszow, Pologne;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding D.T.L., R.C.S. Luxembourg B n° 55.222, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 453 du 13 septembre 1996 et les

statuts ont été modifiés en dernier lieu le 7 mars 2001 (suivant décision du conseil d'administration, spécialement autorisé à cet effet par l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 septembre 2000) publié au Mémorial C 1046 du 21 novembre 2001.

2. Que le capital social de la société anonyme holding D.T.L. s'élève actuellement à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt treize euros et cinquante-deux cents) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital sous-crit de la société anonyme holding D.T.L.

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding D.T.L., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Preaux, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004214.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ISOFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 59.655.

In the year two thousand three, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ISOFIN, société d'investissement à capital variable, having its registered office in L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 59.635, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on June 25, 1997 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 420 of August 2, 1997.

The meeting was opened at 11.30 o'clock by Mr Patrick Kleinberg, General Manager, residing professionally in Luxembourg,

being in the chair,

who appointed as secretary Mr Marc Debra, Private Employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Frédérique Lefèvre, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of four thousand seventy-eight point two thousand two hundred and eleven (4,078.2211) shares in circulation, three thousand four hundred and seventeen point two hundred and ten (3,417.0210) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent by registered mail on November 28, 2003 containing the agenda.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

Modify the Articles of Incorporation of the Company so that it shall be submitted to the Law of December 20, 2002 as follows:

- Modify article 3 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of 30th March, 1988»;

- Modify article 5 of the Articles, 2nd paragraph substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002» to the reference «article 111 of the law of March 30, 1988»;

- Modify article 5 of the Articles, 5th paragraph substituting the reference «one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-)» to the reference «fifty million Luxembourg Francs (50,000,000.- LUF)»;
 - Modify article 17 of the Articles, 4th paragraph, substituting the reference «ALTERNATIVE LEADERS and CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG» to the reference «BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD GROUP»;
 - Modify article 20 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of March 30, 1988»;
 - Modify article 23 of the Articles, 8th paragraph, under point III, as follows: «Pursuant to the article 133 (1) of the Law, the Company constitutes a single legal entity. Notwithstanding the article 2093 of the Luxembourg Civil code, the assets of one Sub-Fund are only responsible for all debts, engagements and obligations attributable to this Sub-Fund. In this regard, if the Company incurs a liability which relates to a particular Sub-Fund, the creditor's recourse with respect to such liability shall be limited solely to the assets of the relevant Sub-Fund»;
 - Modify article 27 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «EUR 1,250,000.-» to the reference «LUF 50 million»;
 - Modify 29 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of 30th March, 1988»;
 - Modify article 31 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of 30th March, 1988»;
- After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify article 3 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of March 30, 1988».

Second resolution

The meeting decides to modify article 5 of the Articles, 2nd paragraph substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002» to the reference «article 111 of the law of March 30, 1988».

Third resolution

The meeting decides to modify article 5 of the Articles, 5th paragraph substituting the reference «one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-)» to the reference «fifty million Luxembourg Francs (50,000,000.- LUF)»;

Fourth resolution

The meeting decides to modify article 17 of the Articles, 4th paragraph, substituting the reference «ALTERNATIVE LEADERS and CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG» to the reference «BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD GROUP»;

Fifth resolution

The meeting decides to modify article 20 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of March 30, 1988»;

Sixth resolution

The meeting decides to modify article 23 of the Articles, 8th paragraph, under point III, as follows:
«Art. 23. III. 8th paragraph. Pursuant to the article 133 (1) of the Law, the Company constitutes a single legal entity. Notwithstanding the article 2093 of the Luxembourg Civil code, the assets of one Sub-Fund are only responsible for all debts, engagements and obligations attributable to this Sub-Fund. In this regard, if the Company incurs a liability which relates to a particular Sub-Fund, the creditor's recourse with respect to such liability shall be limited solely to the assets of the relevant Sub-Fund»;

Seventh resolution

The meeting decides to modify article 27 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «EUR 1,250,000» to the reference «LUF 50 million»;

Eighth resolution

The meeting decides to modify article 29 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of 30th March, 1988»;

Ninth resolution

The meeting decides to modify article 31 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of 30th March, 1988»;

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable ISO-FIN, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 59.635 et constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, le 25 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 420 du 2 août 1997.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Kleinberg, General Manager, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Debra, employé privé, de résidence professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Frédérique Lefèvre, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les quatre mille soixante-dix-huit virgule deux mille deux cent onze (4.078,2211) actions en circulation, trois mille quatre cent dix-sept virgule deux cent dix (3.417,0210) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été dûment convoquée par voie de notice envoyée par courrier recommandé le 28 novembre 2003, comprenant l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modifier les statuts de la Société afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 comme suit:

- Modifier l'article 3, 2^{ème} paragraphe des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988»;

- Modifier l'article 5, paragraphe 2, substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002» à la référence «article 111 de la loi du 30 mars 1988»

- Modifier l'article 5, paragraphe 5, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF)»

- Modifier l'article 17 paragraphe 4 des statuts substituant la référence «ALTERNATIVE LEADERS and CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG» à la référence «BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD GROUP»;

- Modifier l'article 20 des statuts substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988»;

- Modifier l'article 23 des statuts, 8^{ème} paragraphe, sous le point III comme suit «Conformément à l'article 133(1) de la Loi, une société d'investissement à compartiments multiples constitue une seule et même entité juridique. Par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment. A ce propos, lorsque la Société supporte un engagement qui est attribué à un Compartiment en particulier, le recours d'un créancier sera limité uniquement aux avoirs du Compartiment concerné»;

- Modifier l'article 27, 2^{ème} paragraphe des statuts substituant la référence «un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR)» à la référence «LUF 50 millions»;

- Modifier l'article 29, 1^{er} paragraphe des statuts substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988».

- Modifier l'article 31 des statuts substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988»;

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3, 2^{ème} paragraphe des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 2, substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002» à la référence «article 111 de la loi du 30 mars 1988».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 5, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF)».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 paragraphe 4 des statuts substituant la référence «ALTERNATIVE LEADERS and CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG» à la référence «BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD GROUP».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988».

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts, 8^{ème} paragraphe, sous le point III comme suit:

«**Art. 23. III. 8^{ème} alinéa.** Conformément à l'article 133(1) de la Loi, une société d'investissement à compartiments multiples constitue une seule et même entité juridique. Par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment. A ce propos, lorsque la Société supporte un engagement qui est attribué à un Compartiment en particulier, le recours d'un créancier sera limité uniquement aux avoirs du Compartiment concerné.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 27, paragraphe 2, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «50 millions LUF».

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 29, 1^{er} paragraphe des statuts substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988».

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 31 des statuts substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988».

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Kleinberg, M. Debra, F. Lefèvre, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2004, vol. 426, fol. 49, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(006453.3/242/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ISOFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 59.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(006457.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

GOETTINGER VERTRIEBSGESELLSCHAFT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.865.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(003578.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

GOETTINGER VERTRIEBSGESELLSCHAFT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.865.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(003573.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FINASOL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 68.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Madame Josée Ischy, administrateur de sociétés, demeurant à Grandson (Suisse), Présidente;
- Monsieur Gérard Schlaeppli, administrateur de sociétés, demeurant à Lausanne (Suisse);
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.
Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003476.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

URTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 98.016.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société URTEX A.G., une société anonyme existant selon le droit de la Principauté du Liechtenstein, avec siège social à Aeulestrasse 38, 9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein (ci-après la «Société»), dûment représentée par Maître Annette Brewer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 17 décembre 2003, à Vaduz, Principauté du Liechtenstein (l'«Assemblée Générale»);

2. La société LCF ROTHSCCHILD CONSEIL S.A., une société anonyme existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, agissant en qualité de détenteur de 99 actions de la Société,

dûment représentée par Maître Annette Brewer, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2003;

3. Madame Elise Lethuillier, Fondé de Pouvoir Principal, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, agissant en qualité de détenteur de 1 action de la Société,

dûment représentée par Maître Annette Brewer, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2003.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ainsi que les procurations, après avoir été signés ne varietur par la personne comparante, ès-qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1. Que les personnes comparantes, mentionnées sous les points 2. et 3. ci-avant, sont les seuls actionnaires de la Société et représentent l'entière du capital social de la Société;

2. Qu'en vertu de l'Assemblée Générale, il a été décidé, entre autres, de (i) transférer le siège social et le lieu de direction effective de la Société, de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique, et adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois (ii) fixer la date de prise d'effet du transfert du siège social et du lieu de direction effective de la Société, de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg, au 19 décembre 2003, (iii) changer la nationalité de la Société et adopter la nationalité luxembourgeoise avec effet au 19 décembre 2003, (iv) cesser toute activité de la Société dans la Principauté du Liechtenstein à compter du 19 décembre 2003 et approuver les comptes de clôture de la Société, (v) fixer le capital social de la Société à EUR 64.973,- (soixante-quatre mille neuf cent soixante-treize euros), divisé en 100 (cent) actions sans valeur nominale, sur la base des comptes de la Société au 30 septembre 2003, (vi) approuver le projet des statuts de la Société, (vii) fixer le nouveau siège social de la Société au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, (viii) fixer le nombre minimum d'administrateurs à trois, (ix) respecter les dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, et notamment l'article 159 de

la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), et (x) nommer la société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec le mandat d'émettre un rapport, en conformité avec l'article 26-1 de la Loi;

3. Qu'un rapport, établi en conformité avec l'article 26-1 de la Loi, a été émis par la société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et que ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur comptable des actions à émettre en contrepartie.»

4. Qu'il résulte d'un avis juridique émis par l'étude MARXER & PARTNER, établie à Vaduz, Principauté du Liechtenstein, que (i) toutes les formalités ont été valablement accomplies dans la Principauté du Liechtenstein de manière à procéder au transfert envisagé de la Société de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que la continuation de la personnalité juridique de la Société a été maintenue et que la Société ne sera pas dissoute;

5. Qu'une copie des résolutions de l'Assemblée Générale, ainsi que le bilan de la Société au 30 septembre 2003, le rapport émis par la société AACO, S.à r.l. et l'avis juridique émis par l'étude MARXER & PARTNER, ont été produits au notaire soussigné et après avoir été signés ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cela, les comparantes, représentées comme décrit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

1. Le siège social et le lieu de direction effective de la Société sont transférés de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 19 décembre 2003, sans liquidation de la Société et avec continuation de la personnalité juridique de la Société;

2. Que la nationalité de la Société deviendra luxembourgeoise, à compter du 19 décembre 2003, à 00.01 heures, en conformité avec le droit luxembourgeois;

3. Que le siège social et le lieu de direction effective de la Société est fixé au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

4. Que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme;

5. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 64.973,- (soixante-quatre mille neuf cent soixante-treize euros), divisé en 100 (cent) actions sans valeur nominale;

6. Que les 100 (cent) actions représentant l'entière du capital social de la Société sont nominatives;

7. Que le nombre minimum d'administrateurs est fixé à trois;

8. Que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005:

a) Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, né à Thionville (France) le 8 mars 1962, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg;

b) Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur principal, né à Pétange (Luxembourg) le 18 mai 1962, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg; et

c) Madame Elise Lethuillier, Fondé de Pouvoir Principal, née à Dreux (France) le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg.

9. Que la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1525 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.238, a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

10. Que les statuts de la Société sont reproduits ci-après et sont désormais formulés comme suit:

«1^{er} - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. La société existe sous la forme d'une société anonyme et est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telles que modifiées (la «Loi»).

La société porte la dénomination de URTEX S.A. (la «Société»).

Art. 2. La société existe pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen, tel que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen d'actions, obligations et tout autre titre, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, et (ii) la détention de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et leur fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toutes autres manières.

La Société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans toutes sociétés de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra emprunter, procéder à l'émission d'obligations et d'emprunt obligataire dans les limites de la Loi.

Plus généralement, la Société pourra prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

II - Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 64.973,- (soixante-quatre mille neuf cent soixante-treize euros), représenté par 100 (cent) actions nominatives sans valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Un transfert d'actions s'opère par voie de déclaration de transfert inscrite sur ledit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La société pourra accepter et inscrire sur le registre un transfert opéré sur base de correspondances ou sur base d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Un certificat témoignant de l'inscription d'un actionnaire sur le registre de la Société, et du nombre d'actions détenues par cet actionnaire sera émis par la Société sur demande de cet actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société.

La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageant et un gagiste.

III - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, le premier jour du mois de juillet à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le prochain jour ouvrable.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'assemblée générale des actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux assemblées générales des actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Les résolutions d'une assemblée d'actionnaires régulièrement constituée, seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par courrier ou facsimilé une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Seule une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires pourra modifier les dispositions des statuts de la Société. Néanmoins le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire appelée à modifier les dispositions des statuts ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte des articles qui concernent l'objet ou la forme de la Société.

Le texte reprenant la totalité des modifications sera disponible au siège de la Société, avant la réunion, sur simple demande.

Si la moitié au moins du capital n'est pas présente ou représentée, une deuxième assemblée avec le même ordre du jour peut être convoquée par le conseil d'administration, conformément à la loi applicable.

La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée.

Les résolutions, dans les deux assemblées, ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

IV - Conseil d'administration

Art. 9. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs pourront être révoqués à tout instant et à la seule discrétion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder 6 ans et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les membres du conseil d'administration sortant sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur à la suite de décès, démission, ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires par un vote majoritaire.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration.

En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration.

Sauf cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit ou par e-mail, ou télécopie, de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, téléfax ou e-mail avec signature digitale un autre administrateur.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par courrier, par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être approuvés lors de la prochaine réunion du conseil d'administration et signés par deux administrateurs ou par le président et le secrétaire de la Société s'il en existe un.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

V - Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent être actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du commissaire aux comptes, déterminera leur nombre, rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra excéder 6 ans.

VI - Année sociale - Bilan

Art. 15. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, avec exception pour l'année sociale en cours qui commence le dix-neuf décembre deux mille trois pour se terminer le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 16. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établit à l'article 5 ci-dessus ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

VII - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

VIII - Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts devra être déterminé conformément au disposition de la Loi.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison des présentes est évalué à EUR 3.000,- (trois mille euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Brewer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 83, case 11. – Reçu 1.315,36 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 janvier 2004.

T. Metzler.

(003784.3/222/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

DIEGO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.457.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature.

(003579.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ATMOSPHERE 47, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 47, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.310.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2004.

Pour ATMOSPHERE 47, S.à r.l.

S. Kuhn

Gérant

(003655.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

IMEX VIDEO ET AUDIO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 62.081.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003707.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

NEXINVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.823.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrice Gallasin, Lawyer, residing 8 rue du Cormier, 57330 Entringe (France), acting in the name and on behalf of LBI GROUP Inc, a company having its registered office at 399 Park Avenue, NY 10022, New York,

by virtue of a proxy given on December 19, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation NEXINVESTMENTS, S.à r.l., having its principal office in 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 27th, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 853 of November 22, 2000, the articles of incorporation of which have been amended by several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 18, 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 646 of August 17, 2001;

- that the capital of the corporation NEXINVESTMENTS, S.à r.l. is fixed at EUR 6,630,000.- (six million six hundred thirty thousand euro) represented by 66,300 (sixty-six thousand three hundred) shares with a par value of EUR (one hundred euro) each, fully paid;

- that LBI GROUP Inc. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company NEXINVESTMENTS, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that LBI GROUP Inc., being sole owner of the shares and liquidator of NEXINVESTMENTS, S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of NEXINVESTMENTS, S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant à 8 rue du Cormier, 57330 Entringe (France), agissant en sa qualité de mandataire spécial de LBI GROUP Inc, une société ayant son siège social à 399 Park Avenue, NY 10022, New York,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société NEXINVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 853 du 22 novembre 2000, et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 646 du 17 août 2001;

- que le capital social de la société NEXINVESTMENTS, S.à r.l. s'élève actuellement à 6.630.000,- EUR (six millions six cent trente mille euros) représenté par 66.300 (soixante-six mille trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement libérées;

- que LBI GROUP Inc, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée NEXINVESTMENTS, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que LBI GROUP Inc, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société NEXINVESTMENTS, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gallasin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003978.3/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TWELVE STARS MANAGEMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 77.759.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 29 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003704.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

DARHILL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.290.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(003581.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

MERCATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 98.015.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société MERCATI A.G., une société anonyme existant selon le droit de la Principauté du Liechtenstein, avec siège social à Aeulestrasse 38, 9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein (ci-après la «Société»),

dûment représentée par Maître Annette Brewer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 17 décembre 2003, à Vaduz, Principauté du Liechtenstein (l'«Assemblée Générale»);

2. La société LCF ROTHSCHILD CONSEIL S.A., une société anonyme existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, agissant en qualité de détenteur de 99 actions de la Société,

dûment représentée par Maître Annette Brewer, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2003;

3. Madame Elise Lethuillier, Fondé de Pouvoir Principal, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, agissant en qualité de détenteur de 1 action de la Société,

dûment représentée par Maître Annette Brewer, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2003.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ainsi que les procurations, après avoir été signés ne varietur par la personne comparante, ès-qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1. Que les personnes comparantes, mentionnées sous les points 2. et 3. ci-avant, sont les seuls actionnaires de la Société et représentent l'entière du capital social de la Société;

2. Qu'en vertu de l'Assemblée Générale, il a été décidé, entre autres, de (i) transférer le siège social et le lieu de direction effective de la Société, de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique, et adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois (ii) fixer la date de prise d'effet du transfert du siège social et du lieu de direction effective de la Société, de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg, au 19 décembre 2003, (iii) changer la nationalité de la Société et adopter la nationalité luxembourgeoise avec effet au 19 décembre 2003, (iv) cesser toute activité de la Société dans la Principauté du Liechtenstein à compter du 19 décembre 2003 et approuver les comptes de clôture de la Société, (v) fixer le capital social de la Société à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), divisé en 100 (cent) actions sans valeur nominale, sur la base des comptes de la Société au 30 septembre 2003, (vi) approuver le projet des statuts de la Société, (vii) fixer le nouveau siège social de la Société au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, (viii) fixer le nombre minimum d'administrateurs à trois, (ix) respecter les dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, et notamment l'article 159 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), et (x) nommer la société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec le mandat d'émettre un rapport, en conformité avec l'article 26-1 de la Loi;

3. Qu'un rapport, établi en conformité avec l'article 26-1 de la Loi, a été émis par la société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et que ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur comptable des actions à émettre en contrepartie.»

4. Qu'il résulte d'un avis juridique émis par l'étude MARXER & PARTNER, établie à Vaduz, Principauté du Liechtenstein, que (i) toutes les formalités ont été valablement accomplies dans la Principauté du Liechtenstein de manière à procéder au transfert envisagé de la Société de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que la continuation de la personnalité juridique de la Société a été maintenue et que la Société ne sera pas dissoute;

5. Qu'une copie des résolutions de l'Assemblée Générale, ainsi que le bilan de la Société au 30 septembre 2003, le rapport émis par la société AACO, S.à r.l. et l'avis juridique émis par l'étude MARXER & PARTNER, ont été produits

au notaire soussigné et après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cela, les comparantes, représentées comme décrit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

1. Le siège social et le lieu de direction effective de la Société sont transférés de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 19 décembre 2003, sans liquidation de la Société et avec continuation de la personnalité juridique de la Société;
2. Que la nationalité de la Société deviendra luxembourgeoise, à compter du 19 décembre 2003, à 00.01 heures, en conformité avec le droit luxembourgeois;
3. Que le siège social et le lieu de direction effective de la Société est fixé au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
4. Que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme;
5. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), divisé en 100 (cent) actions sans valeur nominale;
6. Que les 100 (cent) actions représentant l'entière du capital social de la Société sont nominatives;
7. Que le nombre minimum d'administrateurs est fixé à trois;
8. Que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005:
 - a) Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, né à Thionville (France) le 8 mars 1962, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg;
 - b) Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur principal, né à Pétange (Luxembourg) le 18 mai 1962, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg; et
 - c) Madame Elise Lethuillier, Fondé de Pouvoir Principal, née à Dreux (France) le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg.
9. Que la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1525 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.238, a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.
10. Que les statuts de la Société sont reproduits ci-après et sont désormais formulés comme suit:

«1^{er} - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. La société existe sous la forme d'une société anonyme et est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telles que modifiées (la «Loi»).

La société porte la dénomination de MERCATI S.A. (la «Société»).

Art. 2. La société existe pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen, tel que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen d'actions, obligations et tout autre titre, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, et (ii) la détention de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et leur fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toutes autres manières.

La Société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans toutes sociétés de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra emprunter, procéder à l'émission d'obligations et d'emprunt obligataire dans les limites de la Loi.

Plus généralement, la Société pourra prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

II - Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 32.000,- (trente-deux mille euros), représenté par 100 (cent) actions nominatives sans valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Un transfert d'actions s'opère par voie de déclaration de transfert inscrite sur ledit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La société pourra accepter et inscrire sur le registre un transfert opéré sur base de correspondances ou sur base d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Un certificat témoignant de l'inscription d'un actionnaire sur le registre de la Société, et du nombre d'actions détenues par cet actionnaire sera émis par la Société sur demande de cet actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société.

La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un gageant et un gagiste.

III - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, le premier jour du mois de juillet à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le prochain jour ouvrable.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'assemblée générale des actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux assemblées générales des actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Les résolutions d'une assemblée d'actionnaires régulièrement constituée, seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par courrier ou fac-similé une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Seule une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires pourra modifier les dispositions des statuts de la Société. Néanmoins le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire appelée à modifier les dispositions des statuts ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte des articles qui concernent l'objet ou la forme de la Société.

Le texte reprenant la totalité des modifications sera disponible au siège de la Société, avant la réunion, sur simple demande.

Si la moitié au moins du capital n'est pas présente ou représentée, une deuxième assemblée avec le même ordre du jour peut être convoquée par le conseil d'administration, conformément à la loi applicable.

La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée.

Les résolutions, dans les deux assemblées, ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

IV - Conseil d'administration

Art. 9. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs pourront être révoqués à tout instant et à la seule discrétion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder 6 ans et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les membres du conseil d'administration sortant sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur à la suite de décès, démission, ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires par un vote majoritaire.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration.

En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration.

Sauf cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit ou par e-mail, ou télécopie, de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, téléfax ou e-mail avec signature digitale un autre administrateur.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par courrier, par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être approuvés lors de la prochaine réunion du conseil d'administration et signés par deux administrateurs ou par le président et le secrétaire de la Société s'il en existe un.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

V - Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent être actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du commissaire aux comptes, déterminera leur nombre, rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra excéder 6 ans.

VI - Année sociale - Bilan

Art. 15. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, avec exception pour l'année sociale en cours qui commence le dix-neuf décembre deux mille trois pour se terminer le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 16. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

VII - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

VIII - Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts devra être déterminé conformément au disposition de la Loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison des présentes est évalué à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Brewer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 83, case 10. – Reçu 669,15 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 janvier 2004.

T. Metzler.

(003778.3/222/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.328.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 10 janvier 1994 entre:

Société domiciliée:

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 46.328

et Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 31 décembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003705.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

BLUE LAGOON SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 82.346.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01909, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en décembre 2003.

Pour BLUE LAGOON SHIPPING S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(003835.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LEXFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 93.497.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 9 décembre 2003 a constaté les démissions de Messieurs Sam Reckinger, Pit Reckinger et René Schlim de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 9 décembre 2003 et a décidé de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en remplacement des administrateurs démissionnaires, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003:

- M. William Alan McIntosh, Corporate Director, résidant à 7 Earls Terrace, Londres, W8 6LP, Grande-Bretagne;
- M. Andrew Giles Pedder Davies, Corporate Director, résidant à Orchard Close, Off Muthaiga Road, Muthaiga, Nairobi, Kenya;
- M. Richard Edward Enthoven, Businessman, résidant à Apartment 8.0.1., Mercury Apartments, Depiro Street, Sliema, Malta.

Suite à ce qui précède, le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- M. William Alan McIntosh;
- M. Andrew Giles Pedder Davies;
- M. Richard Edward Enthoven.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 janvier 2004.

Pour LEXFIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004105.3/260/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FRANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 90.259.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en remplacement de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, qui restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FRANGE S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 90.259, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 67 du 23 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage, qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette. Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Approbation des comptes des exercices arrêtés au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 et acceptation de l'affectation du résultat.

2) Mise en liquidation de la société.

3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

5) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a actuellement un capital souscrit de trente et un mille euros (€ 31.000,-), divisé en soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500,-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les soixante-deux (62) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes des exercices arrêtés au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 et d'accepter l'affectation du résultat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Françoise Henrion, sans état particulier, née à Etterbeek (Belgique), le 18 octobre 1937, demeurant à B-1150 Bruxelles, 13, avenue des Cactus.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire-vérificateur Madame Anne Impens, sans état particulier, née à Ixelles (Belgique), le 11 juin 1964, demeurant à B-1040 Bruxelles, 39, avenue van der Smissen.

Cinquième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Pétange en l'étude du notaire Georges d'Huart, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Pierrard, D. Braune, M. Janin, G. d'Huart.

Enregistré à Capellen, le 2 janvier 2004, vol. 429, fol. 9, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 janvier 2004.

A. Weber.

(003885.3/236/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CYPRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 36.473.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 19 juin 2002 à 14.30 heures

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée, relative à la conversion en euros du capital des sociétés commerciales, le capital social est converti et augmenté à concurrence de 2.106,48 euros par incorporation des réserves de sorte que le capital social, actuellement d'un montant de 10.000.000,- LUF, s'élève à 250.000,- euros, représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale, avec effet au 1^{er} janvier 2002.

- L'Assemblée décide de modifier l'article 4§1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. §1:** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

- de prendre acte de la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;

- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Jean-Marc Faber, expert comptable, 18, rue de l'Eau, à L-1449 Luxembourg qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 14, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003955.3/220/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TINERAMA INVESTMENT A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.927.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature.

(003582.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

LUXFINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.652.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature.

(003584.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

DAMMARIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 71.999.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 décembre 2003, numéro 2003/2065 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 2 janvier 2004, volume 429, folio 6, case 11, que la société à responsabilité limitée unipersonnelle DAMMARIE, S.à r.l., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 953 du 13 décembre 1999, a été dissoute avec effet au 22 décembre 2003.

Décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société Madame Camilla Cianci, demeurant à I-00199 Rome, 314, via Salaria.

La société anonyme IMMO-INVEST S.A., seule associée, a déclaré que la liquidation de la société dissoute a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au siège de l'associée unique à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Bascharage, le 12 janvier 2004.

Pour extrait

A. Weber

Le notaire

(003889.3/236/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 34.199.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 448 du 3 décembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 octobre 1993, acte publié au Mémorial C n° 486 du 9 décembre 1993, modifiée par acte sous seing privé en date du 7 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 463 du 29 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour INTERMEAT SERVICES S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(003820.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CREDIT SUISSE LIFE AND PENSIONS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 13A, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 7.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01551, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour CREDIT SUISSE LIFE AND PENSIONS (LUXEMBOURG) S.A.

J.-M. Schmit

Avocat

(004329.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MAGALIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 25.200.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOCIETE DE PARTICIPATIONS ETRANGERES HOLDING S.A., en abrégé S.P.E. S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Claude Geiben et Madame Gabriele Schneider.

La comparante a prié le notaire d'acter que:

- le 28 novembre 1986 fut constituée par acte du notaire Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, la société anonyme MAGALIDA S.A., R.C. Luxembourg B 25.200, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 55 du 6 mats 1987.

- Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial, Série C numéro 1242 du 28 décembre 2001;

- la Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de trois euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 3,87), entièrement libérées;

- la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MAGALIDA HOLDING S.A.;

- la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- la comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Sur ce, les représentants de la comparante ont présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

- Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MAGALIDA HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: C. Geiben, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 96, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(003991.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ERASMUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.438.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature.

(003586.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 12.853.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(003589.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

TABOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.036.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TABOL S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 68.036, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 213 du 27 mars 1999 et le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé, en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1245 du 26 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl,

qui désigne comme secrétaire Madame Betty Mayer, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a actuellement un capital souscrit de quarante mille euros (€ 40.000,-), divisé en quatre cents (400) actions sans valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les quatre cents (400) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société ATLAS TRADING COMPANY Ltd, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Skelton Building, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 49.880.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire-vérificateur la société BAHER ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Skelton Building, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 57.310.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Rentmeister, Mayer, Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 janvier 2004, vol. 429, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 janvier 2004.

A. Weber.

(003881.3/236/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

JET 7 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 42.068.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme JET 7 HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.068, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 70 du 12 février 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial C, numéro 1035 du 6 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Betty Mayer, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) représenté par six mille (6.000) actions sans valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les six mille (6.000) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société ENTREPRISE BELLE VUE LTD, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Road Town, Main Street, P.O. Box 3136, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à six cent vingt-cinq euros (€ 625.-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Rentmeister, B. Mayer, P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 décembre 2003, vol. 429, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 janvier 2004.

A. Weber.

(003891.3/236/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ETS. GRAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle im Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 49.903.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(003591.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

LOBO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.242.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(003592.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.899.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé le 3 novembre 2003 d'accepter la démission de Monsieur Jean-Claude Bintz avec effet au 1^{er} novembre 2003 et d'élire nouvel administrateur par cooptation Monsieur Per Larsson, demeurant 53, rue de Dippach, Bertrange, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILLICOM TELECOMMUNICATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004146.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**STOLL MAITRE MATELASSIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SLEEPSYSTEMS).**

Siège social: Leudelange, rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 25.072.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(003602.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CECILIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 75.150.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(003608.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

STE M. BEAUCHANT, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Ronald Paul Edmond De Hasse, retraité, né le 17 juillet 1940 à Anvers, demeurant au 169 Rucaplein, B-2610 Anvers,

2) Madame Danielle Jean Geneviève Krols, épouse De Hasse, sans profession, née le 25 janvier 1946 à Anvers, demeurant au 169 Rucaplein, B-2610 Anvers,

tous les deux ici représentés par Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Anvers, en date du 6 novembre 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls sociétaires de la société civile immobilière STE M. BEAUCHANT, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 192 du 23 avril 1991.

Que les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 522 du 8 juillet 1999.

- Que le fonds social était antérieurement fixé à cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois représenté par cent (100) parts d'intérêt ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

- Que les comptes courants créditeurs des comparants sur la Société sont bien la propriété directe desdits comparants et que le bilan au 31 décembre 2002 a été adopté par eux et que les comptes courants créditeurs qui y figurent ont été augmentés à ce jour par le versement de la provision sur frais engendrés par la présente opération.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation avec effet au 1^{er} janvier 2003.

2. Clôture définitive.

Les sociétaires ont abordé l'ordre du jour et ont ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les sociétaires décident de dissoudre la société civile immobilière STE M. BEAUCHANT et de la mettre en liquidation avec effet au 1^{er} janvier 2003 ainsi que d'attribuer ses actifs et en particulier les soixante-dix parts sociales portant le n° «31» à «70» de la SCI SONORA d'une valeur égale au nominal, (compte tenu des comptes courants créditeurs également ci-après attribués), et le compte courant créditeur de la STE M. BEAUCHANT sur la société SCI SONORA (et ce contre l'abandon de leur créance en capital et comptes-courants contre la STE M. BEAUCHANT), à raison de la moitié à chacun des sociétaires.

Deuxième résolution

L'activité de la Société ayant cessé, le passif connu de ladite société ayant été payé, notamment par l'abandon des créances des sociétaires sur la Société suite à l'attribution ci-dessus constatée, ou provisionné et les sociétaires s'enga-

geant expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu avant tout paiement à leur personne, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Les livres et documents resteront conservés pour une durée de cinq ans au siège social de la Société au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

M. Weinandy.

(003984.3/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CONCEPT & SALES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3839 Schifflange, 5, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.987.

L'an deux mille trois, le neuf décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CONCEPT & SALES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53.987, constituée suivant acte reçu le 22 février 1996, publié au Mémorial C no 238 du 11 mai 1996.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois au 5 rue de la Gare, L-3839 Schifflange.

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois à L-3839 Schifflange, 5, rue de la Gare et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Schifflange. Il pourra être transféré en tout lieu d'un commun accord entre les associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, vol. 141S, fol. 70, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004237.3/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

KLERMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.508.

Le 7 janvier 2004, TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.029, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour la société

Un administrateur

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

A. Kirchner / P. Kotoula

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003811.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SFERBEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.254.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OPI, R.C.S. Paris B 306 473 414, une société à responsabilité limitée de droit français avec siège social au 99, boulevard Haussmann, F-75008 Paris,

ici représentée par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 10 octobre 2003,

Laquelle procuration après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SFERBEN S.A., R.C. Luxembourg B 48.254, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 453 du 12 novembre 1994.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par des résolutions prises par une assemblée extraordinaire sous seing privé en date du 26 juin 2002, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 693 du 6 mai 2002.

- Le capital social est actuellement fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents (EUR 37.184,03), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SFERBEN S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Schill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 89, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

M. Weinandy.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(003987.3/230/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SOGECORE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 70.900.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 février 2003

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) L'Assemblée décide à l'unanimité de porter le nombre des Administrateurs de 4 à 5. M. Ralph Snedden est nommé Administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

b) MM. Jean Thilly, Louis Begault, Gilles Coremans et P. Claude Perrenoud dont les mandats prennent fin à l'issue de cette Assemblée se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

c) Le mandat du Commissaire aux Comptes Mme Sophie Vandeven, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003824.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LEX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 93.494.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 9 décembre 2003 a constaté les démissions de Messieurs Sam Reckinger, Pit Reckinger et René Schlim de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 9 décembre 2003 et a décidé de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en remplacement des administrateurs démissionnaires, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003:

- M. William Alan McIntosh, Corporate Director, résidant à 7 Earls Terrace, Londres, W8 6LP, Grande-Bretagne;
- M. Andrew Giles Pedder Davies, Corporate Director, résidant à Orchard Close, Off Muthaiga Road, Muthaiga, Nairobi, Kenya;
- M. Richard Edward Enthoven, Businessman, résidant à Apartment 8.0.1., Mercury Apartments, Depiro Street, Sliema, Malta.

Suite à ce qui précède, le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- M. William Alan McIntosh;
- M. Andrew Giles Pedder Davies;
- M. Richard Edward Enthoven.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 janvier 2004.

Pour LEX HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004110.3/260/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

I.F.E.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.775.

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.F.E.M. S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de I.F.E.M. HOLDING S.A. suivant acte notarié, en date du 23 novembre 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 183 du 26 avril 1993, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 256 du 11 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Prendre toute décision concernant le transfert du domicile et du siège social de la société de Luxembourg en Italie, Via Cernuschi, 6, I-20052 Monza.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 10 décembre 2003. Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide que la société adoptera la nationalité italienne et continuera à opérer sous la dénomination IFEM, Società per Azioni, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés en Italie.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social à Via Cernuschi, 6, I-20052 Monza Italie.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les statuts seront refondus selon le droit italien et que la société sera établie en Italie pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2050.

L'assemblée décide d'approuver ces futurs statuts tels qu'ils sont repris intégralement dans un document annexé aux présentes, cette annexe, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire soussigné, sera enregistrée en même tant que le présent acte.

A la demande des actionnaires il est reproduit ci-après les articles 4 à 8 des futurs statuts italiens.

«**Art. 4.** Le azioni sono trasferibili tra vivi e per successione mortis causa. La cessione è libera se viene effettuata a favore di un discendente o di un fratello del cedente.

L'azionista che intendesse alienare tutte o parte delle proprie azioni a persona diversa, dovrà preliminarmente offrire le azioni stesse agli altri azionisti i quali avranno diritto di acquisto proporzionalmente alle azioni ad essi intestate.

La cessione dei diritti di opzione in caso di aumento del capitale sarà soggetta alle stesse norme di cui sopra.»

«**Art. 5.** Nelle ipotesi previste al terzo e quarto comma dell'articolo 4, un azionista che intendesse procedere al trasferimento inter vivos di una parte o della totalità delle proprie quote (o dei propri diritti privilegiati di sottoscrizione), dovrà comunicare il proprio intento a tutti gli altri azionisti a mezzo lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, agli indirizzi riportati nel registro degli azionisti, indicando il prezzo richiesto.

Gli altri azionisti possono esercitare il proprio diritto di prelazione entro trenta giorni dalla data di tale comunicazione e, sempre a mezzo lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, manifestare la propria decisione all'azionista cedente. Qualora più azionisti decidessero di esercitare il proprio diritto di prelazione, salvo diversi accordi intercorsi tra di essi, godranno di un diritto prioritario basato sul legame di parentela e determinato nei seguenti termini: l'intera quota (o il diritto privilegiato di sottoscrizione) messa in vendita sarà riservata in primo luogo agli azionisti parenti in linea diretta, con esclusione degli altri azionisti; in secondo luogo (e pertanto in assenza di discendenti o ascendenti interessati all'acquisizione) sarà riservata ai fratelli e nipoti «ex fratre» del cedente, con esclusione degli altri azionisti; in terzo luogo (e pertanto in assenza di fratelli e nipoti interessati all'acquisizione) sarà riservata agli zii ed ai cugini del cedente, con esclusione degli altri azionisti.

Nell'eventualità di più azionisti con lo stesso grado di parentela, ai sensi del precedente comma, che intendessero esercitare i propri diritti di prelazione, si procederà ad una suddivisione della quota offerta con un frazionamento proporzionale alla quota di partecipazione al capitale di ciascuno degli azionisti interessati.

Nell'eventualità di un solo azionista intenzionato ad esercitare il proprio diritto di prelazione, questi dovrà procedere per la totalità della quota messa in vendita.

Il valore della quota (o del diritto privilegiato di sottoscrizione) verrà determinato su richiesta ed a spese dei richiedenti da un arbitro nominato dalle parti (o in caso di disaccordo relativo alla nomina, dal presidente del Tribunale di Monza su richiesta della parte più sollecita).

La perizia sul valore della quota non obbliga in alcun modo le parti a concludere la transazione.»

«**Art. 6.** In caso di separazione del diritto di proprietà di un'azione in nuda proprietà e usufrutto, il diritto di voto verrà esercitato dall'usufruttuario. Qualsiasi atto di cessione in garanzia dovrà prevedere una clausola di conservazione del diritto di prelazione degli altri azionisti, ai sensi delle modalità previste e determinate dall'articolo 5.»

«**Art. 7.** La cessione di azioni, l'emissione di quote beneficiarie e la costituzione di garanzie effettuate in violazione di quanto disposto da precedenti articoli 4, 5 e 6, saranno ritenute inefficaci nei confronti della società.»

«**Art. 8.** Qualora per successione ab intestato o per testamento, le azioni di un azionista venissero trasferite in parte o nella sua totalità ad un soggetto diverso da un discendente o fratello del defunto, tale soggetto non potrà essere iscritto nel Registro degli azionisti e sarà tenuto a comunicare alla società, entro l'anno successivo al decesso dell'azionista, il nome del soggetto o dei soggetti che godono del diritto privilegiato sopra definito e ai quali intendono cedere le azioni in questione. In mancanza di tale comunicazione entro l'anno la società sarà tenuta a riacquistare tali quote al prezzo di cui sopra. Le azioni riacquistate verranno annullate entro tre mesi con una riduzione corrispondente del capitale sociale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

1. Monsieur Peppino Fumagalli, né à Monza (Milan), Italie, le 05.09.1928, et domicilié à Monza - Via Verdi, 6 - code fiscal FMG PPN 28P05 F704B - Président;

2. Monsieur Aldo Fumagalli, né à Monza (Milan), Italie, le 20.5.1959 et domicilié à Monza - Via Verdi, 1 - code fiscal FMG LDA 59E20 F704T - Administrateur délégué;

3. Monsieur Silvano Fumagalli, né à Monza (Milan), Italie, le 21.4.1950, et domicilié à Monza - Via Grigna, 2 - code fiscal FMG SVN 50D21 F704E - Administrateur délégué;

4. Monsieur Maurizio Fumagalli, né à Monza (Milan), Italie, le 28.3.1952, et domicilié à Monza - Via Amendola, 12 - code fiscal FMG MRZ 52C28 F704B - Administrateur délégué,

en leur qualité d'administrateurs de la société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide d'accepter également la démission de DELOITTE & TOUCHE, réviseur d'entreprises, à Luxembourg,

en sa qualité de commissaire aux comptes de la société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de futurs administrateurs de la société en Italie les personnes suivantes:

1. Monsieur Aldo Fumagalli, né à Monza (Milan), Italie, le 20.5.1959 et domicilié à Monza - Via Verdi, 1 - code fiscal FMG LDA 59E20 F704T - Administrateur;

2. Monsieur Silvano Fumagalli, né à Monza (Milan), Italie, le 21.4.1950, et domicilié à Monza - Via Grigna, 2 - code fiscal FMG SVN 50D21 F704E - Administrateur;

3. Monsieur Maurizio Fumagalli, né à Monza (Milan), Italie, le 28.3.1952, et domicilié à Monza - Via Amendola, 12 - code fiscal FMG MRZ 52C28 F704B - Administrateur,

qui resteront en charge pour une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale Statutaire de 2006.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaires aux comptes de la société en Italie les personnes suivantes:

1. Monsieur Marco Dorizzi, né à Milan, Italie, le 20.1.1961 et domicilié à Milan - P.za Borromeo, 10 - code fiscal DRZ MRC 61A20 F205I - Président;

2. Monsieur Maurizio Biraghi, né à Giussano (Milan), Italie, 10.8.1960 et domicilié à Milan - Viale Zara, 58 - code fiscal BRG MRZ 60M10 E063A - commissaire aux comptes effectif;

3. Monsieur Augusto Riva, né à Monza (Milan), Italie, le 16.6.1967 et domicilié à Monza Via Cernuschi, 6 (Milan) - code fiscal RVI GTG 67H16 F704E - commissaire aux comptes effectif;

4. Monsieur Giulio Vegetti, né à Monza (Milan), Italie, le 14.10.1932 et domicilié in Via Cernuschi, 6 - Monza - code fiscal VGT GLI 32R14 F704C - commissaire aux comptes suppléant;

5. Monsieur Carlo Riva, né à Monza (Milan), Italie, le 28.10.1927 et domicilié in Via Palestrina, 20 - Milan - code fiscal RVI CRL 27R28 F704L - commissaire aux comptes suppléant.

qui resteront en charge pour une période de 3 ans jusqu'à L'Assemblée générale Statutaire de 2006.

Huitième résolution

L'assemblée décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société en Italie, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Vautrin, B. Tassigny, R. Chamielec, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 49, case 4.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(004117.3/220/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 23.278.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(003611.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ATLANTIC UNION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: Sandweiler, 28, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 46.853.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandweiler, le 13 janvier 2004.

Signature.

(003647.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ROBERT STEINHÄUSER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 49.667.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 63 du 9 février 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 63 du 9 février 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 698 du 7 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour ROBERT STEINHÄUSER FINANCE S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(003823.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FIEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 20.346.

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIEM S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination PORTINCO S.A. suivant acte notarié, en date du 10 mars 1983, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 106 du 20 avril 1983, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 256 du 11 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Prendre toute décision concernant le transfert du domicile et du siège social de la société de Luxembourg en Italie, Via Cernuschi, 6, I-20052 Monza.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 10 décembre 2003. Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide que la société adoptera la nationalité italienne et continuera à opérer sous la dénomination FIEM, Società per Azioni, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés en Italie.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social à Via Cernuschi, 6, I-20052 Monza Italie.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les statuts seront refondus selon le droit italien et que la société sera établie en Italie pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2050.

L'assemblée décide d'approuver ces futurs statuts tels qu'ils sont repris intégralement dans un document annexé aux présentes, cette annexe, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire soussigné, sera enregistrée en même tant que le présent acte.

A la demande des actionnaires il est reproduit ci-après les articles 4 et 5 des futurs statuts italiens.

«**Art. 4.** Le azioni sono trasferibili tra vivi e per successione mortis causa. La cessione è libera se viene effettuata a favore di un discendente o di un fratello del cedente.

L'azionista che intendesse alienare tutte o parte delle proprie azioni a persona diversa, dovrà preliminarmente offrire le azioni stesse agli altri azionisti i quali avranno diritto di acquisto proporzionalmente alle azioni ad essi intestate.

La cessione dei diritti di opzione in caso di aumento del capitale sarà soggetta alle stesse norme di cui sopra.»

«**Art. 5.** In caso di separazione del diritto di proprietà di un'azione in nuda proprietà e usufrutto, il diritto di voto verrà esercitato dall'usufruttuario.

Qualsiasi atto di cessione in garanzia dovrà prevedere una clausola di conservazione del diritto di prelazione degli altri azionisti, ai sensi delle modalità previste e determinate dall'articolo 5.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Tim van Dijk, administrateur de société, né à Tortola (BVI), le 3 février 1968, demeurant à 5, rue Jean Schaack in L-2563 Luxembourg;
- Monsieur Michel Christiaan van Krimpen, juriste, né à Rotterdam le 19 février 1968, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- Monsieur Peppino Fumagalli, né à Monza (Milan), Italie, le 05 septembre 1928 et domicilié à Monza - Via Verdi, 6; en leur qualité d'administrateurs de la société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide d'accepter également la démission de DELOITTE & TOUCHE, réviseur d'entreprises, à Luxembourg,

en sa qualité de commissaire aux comptes de la société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de futurs administrateurs de la société en Italie les personnes suivantes:

1. Monsieur Aldo Fumagalli, né à Monza (Milan) - Italie le 20.5.1959 et domicilié à Monza - Via Verdi, 1 - code fiscal FMG LDA 59E20 F704T - Président;
 2. Monsieur Silvano Fumagalli - né à Monza (Milan) - Italie le 21.4.1950 et domicilié à Monza - Via Grigna, 2 - code fiscal FMG SVN 50D21 F704E - Administrateur;
 3. Monsieur Maurizio Fumagalli - né à Monza (Milan) - Italie le 28.3.1952 et domicilié à Monza - Via Amendola, 12 - code fiscal FMG MRZ 52C28 F704B - Administrateur,
- qui resteront en charge pour une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale Statutaire de 2006.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaires aux comptes de la société en Italie les personnes suivantes:

1. Monsieur Marco Dorizzi, né à Milan, Italie, le 20.1.1961 et domicilié à Milan - P.za Borromeo, 10 - code fiscal DRZ MRC 61A20 F205I - Président;
 2. Monsieur Maurizio Biraghi, né à Giussano (Milan), Italie, 10.8.1960 et domicilié à Milan - Viale Zara, 58 - code fiscal BRG MRZ 60M10 E063A - commissaire aux comptes effectif;
 3. Monsieur Augusto Riva, né à Monza (Milan), Italie, le 16.6.1967 et domicilié à Monza Via Cernuschi, 6 (Milan) - code fiscal RVI GTG 67H16 F704E - commissaire aux comptes effectif;
 4. Monsieur Giulio Vegetti, né à Monza (Milan), Italie, le 14.10.1932 et domicilié in Via Cernuschi, 6 - Monza - code fiscal VGT GLI 32R14 F704C - commissaire aux comptes suppléant;
 5. Monsieur Carlo Riva, né à Monza (Milan), Italie, le 28.10.1927 et domicilié in Via Palestrina, 20 - Milan - code fiscal RVI CRL 27R28 F704L - commissaire aux comptes suppléant,
- qui resteront en charge pour une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale Statutaire de 2006.

Huitième résolution

L'assemblée décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société en Italie, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Vautrin, B. Tassigny, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 49, case 3.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(004119.3/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

DEMEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 301, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.434.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2003, réf. DSO-AL00213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(003897.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BRITAX LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.022.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

J. Elvinger.

(003681.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

GLOBAL INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 65.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003706.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

PHOENICIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 73.902.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.

- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003712.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

TELECENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8015 Strassen, 4, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 51.609.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(003780.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ROCKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 53.245.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 22 décembre 2003 que:
- Le Conseil d'Administration a décidé de coopter aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en remplacement de M^e Roy Reding, administrateur démissionnaire.
- Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003755.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SILEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.607.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(003781.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

EQUIPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.153.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(003788.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FINIMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 79.068.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 436 du 13 juin 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour FINIMMOBILIERS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(003851.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

RONINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 37, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.590.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(003791.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GARAGE PURAYE & POMMERELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 185, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 17.391.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(003795.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PASTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 33.377.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(003798.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

OCEAN INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 57.835.

Hiermit kündigt Herr Bernd Nennstiel, geschäftsansässig in der Ortenaustrasse 12, 68163 Mannheim, Deutschland, sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Firma OCEAN INVEST S.A. (luxemburgische Handelsregister-Nr. LB 57.835) mit sofortiger Wirkung.

Mannheim, den 16. Juli 2003.

B. Nennstiel.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004035.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

OCEAN INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1251 Luxemburg, 13, avenue du Bois.
H. R. Luxemburg B 57.835.

Hiermit kündigt Dr. Klaus Gollhofer, geschäftsansässig in der Lessingstrasse 1, 68165 Mannheim, Deutschland, sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Firma OCEAN INVEST S.A. (luxemburgische Handelsregister-Nr. LB 57.835) mit sofortiger Wirkung.

Mannheim, den 7. Juli 2003.

K. Gollhofer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004037.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**ARDEC S.A., Société Anonyme,
(anc. RAYMOND DIDIER & CIE).**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 30, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 9.599.

Décision prise par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} octobre 2003:

1. L'assemblée décide d'accepter la démission de la société KPMG EXPERTS COMPTABLES en tant que commissaire aux comptes de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Herbert Grossmann, docteur en droit, né le 6 octobre 1921 à Luxembourg, demeurant à L-2443 Senningerberg, 75, rue des Romains, comme nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour ARDEC S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003807.3/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SIGMA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.409.

Le 7 janvier 2004, TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.029, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour la société

Un administrateur

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

A. Kirchner / P. Kotoula

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003814.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CROWN IMPERIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 86.736.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 23 décembre 2003 que:

Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de la société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003934.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

KORTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.509.

Le 7 janvier 2004, TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.029, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour la société

Un administrateur

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003816.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

INTERMEDICAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 40.625.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(003817.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SAFRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.522.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL00898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

A. Kayser

Président du Conseil d'Administration

(003818.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SHAI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 47.122.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé le 3 novembre 2003 d'accepter la démission de Monsieur Jean-Claude Bintz avec effet au 1^{er} novembre 2003 et d'élire nouvel administrateur par cooptation Monsieur Per Larsson, demeurant 53, rue de Dippach, Bertrange, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHAI HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM02539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004139.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ORPHEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 4, Kremech Oicht.
R. C. Luxembourg B 86.802.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(003819.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

RDM RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 70.688.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2003

Première résolution: Démission et nomination de deux nouveaux Administrateurs

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Cesare Tocchio et Dario Fumagalli de leur poste d'Administrateur de la société. Elle leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat et les remercie pour leur participation au développement de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des Statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité Messieurs Mario Del Cane et Giancarlo De Min. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire devant notaire qui statuera sur la liquidation de la société.

Deuxième résolution: Nomination du Président

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, le Conseil nomme à l'unanimité Monsieur Mario Del Cane en qualité de Président du Conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003826.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CitiMoney S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 23.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(003911.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FIN SOCIAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 78.858.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une décision du Liquidateur prise à Luxembourg en date du 29 décembre 2003 que:
Le siège social de L-1331 Luxembourg, 45, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription-réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003956.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

WADER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op der Flohr.
R. C. Luxembourg B 45.240.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2003, réf. DSO-AL00211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(003902.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MONTALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7710 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R. C. Luxembourg B 81.147.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2003, réf. DSO-AL00214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(003907.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CITI FCP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 28.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(003914.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MINERFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 97.970.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(003919.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 67.156.

EXTRAIT

Madame Donalda L Fordyce a démissionné de sa fonction d'administrateur de BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») avec effet au 31 octobre 2003.

Suite à cette démission, le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Michaël E. Guarasci, 383 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10179.

- Stephen Bornstein, 383 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10179.

- Jacques Elvinger, 2 place Winston Churchill BP 425, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004078.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.447.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(003922.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BRENNTAG LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 97.313.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(003926.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PALAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 81.424.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(003930.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PALAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 81.424.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 décembre 2003 que:

- Madame Maggy Kohl, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été nommée aux fonctions d'administrateur de la société, en remplacement de Madame Carine Bittler, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003923.3/317/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PRIVATE LIFE PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.958.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2003.

F. Kessler.

(004001.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SigmaKalon LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 92.000.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, en date du 16 décembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2003.

F. Kessler.

(004003.3/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

RICHEMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.576.

Monsieur le préposé du registre de commerce est requis de procéder à l'inscription suivante suite à la nomination du nouvel administrateur Mr. Yannick Lakhnati (annule et remplace le précédent - faute d'orthographe sur le prénom).

Conseil d'Administration

M. Johann Rupert, Magnolia Street, Heldervlei, Somerset West, 7130 République d'Afrique du Sud.

M. Jan Rupert, 27, Knightsbridge, London, SW1X 7YB, U.K.

M. Jan du Plessis, 15, Hill Street, London, W1X 7FB, U.K.

M. Albert E. Kaufmann, 6, Boulevard James Fazy, 1201 Genève, Suisse.

M. Norbert A. Platt, Hellgrundweg, 100, D-22525, Hamburg.

M. Franco Cologni, 51, rue François 1^{er}, 75008 Paris, France.

M. Richard Lepeu, 6, Boulevard James Fazy, CH-1201 Geneva.

M. Callum Barton, 6, Boulevard James Fazy, CH-1201 Geneva.

M. Eloy Michotte, 15, Hill Street, London, W1X 7FB, U.K.

M. Frederick Mostert, 15, Hill Street, London, W1X 7FB, U.K.

M. Simon Critchell, 27, Knightsbridge, London, SW1X 7YB, U.K.

M. Piet Beyers, 34, Alexander Street, Stellenbosch 7600, République d'Afrique du Sud.

Mme Dominique Jousse, 8, Hill Street, London, SW1X 7FU.

M. Henry-John Belmont, 8, rue de la Golisse, CH-1347 Le Sentier.

M. Bernard Fornas, 11 rue du Marché, CH-1201 Geneva.

Ms. Isabelle Guichot, 22 Place Vendôme, 75001 Paris.

M. Yannick Lakhnati, 37 Hays Mews, London, W1J 5QA, U.K.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004006.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

U-INSURE-U.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.298.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 17 décembre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de QUENON INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, de sa fonction de gérant de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 17 décembre 2003,

- de nommer aux fonctions de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Stanislaw Tycański, avec adresse professionnelle à Sw. Krzyza 1/2, Kraków, 31-028 Poland.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour U-INSURE-U.COM, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004015.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

JRG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.292.

Monsieur le Préposé du Registre de Commerce est requis de procéder à la modification de l'inscription suivante suite à la démission de Mr Richard Thorby.

Conseil d'Administration

Mr. Alan Grieve, Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse.

Mr. Kurt Nauer, 35 Boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Mr. Yves Prussen, 2, Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004007.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MONTBLANC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.436.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(004011.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

RGH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.195.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(004014.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

INTERNATIONAL TOBACCO ADVISORY SERVICES LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 7.586.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(004016.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SUEURS FROIDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 123.946,76 EUR.

Siège social: Soleuvre, 17, rue Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 67.328.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004178.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MONTBLANC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.435.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(004017.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

RICHEMONT LUXURY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.422.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(004018.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK, Société Anonyme.

57,500,000.- EUR.

Floating Rate Lettres de Gage Publiques due 2008

ISIN: XS0173249342

For the period from January 30, 2004 to July 30, 2004 the Notes will carry an interest rate of 2.15500% per annum with an interest amount of Euro 626,446.53 per Euro 57,500,000 Outstanding Amount.

The relevant interest payment date will be July 30, 2004.

BNP PARIBAS

Securities Services

(00284/950/12)

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 43.172.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held at the offices of SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg at 3.00 p.m. on 11 February 2004 which will have the following agenda:

Agenda:

(i) To approve the issue by the Company of up to 45,500,000 Common Shares (or such greater amount as the Board of Directors shall determine) pursuant to the Placement (the terms and conditions of which will be subject to such amendments as the Board of Directors of the Company shall, in its absolute discretion, determine) described in the circular from the Company to shareholders dated 22 January 2004 (the «Circular»), and to authorise the Board of Directors of the Company to take all necessary steps to implement the same, at such time prior to 31 December 2004 as it may think fit and on such terms as it may think fit.

(ii) To approve the issue by the Company of up to 22,727,273 Common Shares pursuant to the SNTG Subscription (the terms and conditions of which will be subject to such amendments as the Board of Directors of the Company shall, in its absolute discretion, determine) described in the Circular, and to authorise the Board of Directors of the Company to take all necessary steps to implement the same, at such time prior to 31 December 2004 as it may think fit and on such terms as it may think fit.

(iii) To approve the issue by the Company of up to 24,000,000 Common Shares (or such greater amount as the Board of Directors shall determine) pursuant to the Subsequent Issue (the terms and conditions of which will be subject to such amendments as the Board of Directors of the Company shall, in its absolute discretion, determine) described in the Circular, and to authorise the Board of Directors of the Company to take all necessary steps to implement the same at such time prior to 31 December 2004 as it may think fit and on such terms as it may think fit.

(iv) To acknowledge the irrevocable request of STOLT-NIELSEN TRANSPORTATION GROUP LTD. to have its 34,000,000 Class B Shares issued by the Company converted into 17,000,000 Common Shares issued by the Company on a two-for-one basis as provided for in article 10 of the Company's Articles of Incorporation, subject to the condition that such conversion shall occur simultaneously with and not prior to the completion of the Placement (the «Condition»).

(v) To resolve, subject to satisfaction of the Condition, (a) to convert the said 34,000,000 Class B Shares, par value USD 2.- per share, into 17,000,000 Common Shares, par value USD 2.- per share, and, as a consequence of that conversion, (b) to cancel the said 34,000,000 Class B Shares, par value USD 2.- per share, to issue and allot to STOLT-NIELSEN TRANSPORTATION GROUP LTD., 17,000,000 new Common Shares, par value USD 2.- per share, and to reduce the Company's issued capital from its current amount of USD 220,524,430.- represented by 76,262,215 Common Shares, par value USD 2.- per share and 34,000,000 Class B Shares, par value USD 2.- per share, to the amount of USD 186,524,430.- represented by 93,262,215 Common Shares, par value USD 2.- per share, allocating USD 34,000,000.- to the Company's share premium account, and (c) to amend the Articles of Incorporation of the Company accordingly, including (without limitation) amending the first two paragraphs of article 5 and deleting any reference to Class B Shares throughout the Articles of Incorporation.

(vi) To delegate all necessary authority to the Board of Directors of the Company or its delegate(s) (a) to acknowledge the satisfaction of the Condition and (b) to have the said satisfaction as well as the resolutions of the Company's shareholders' meeting passed subject to the said satisfaction, described in item (v) of this agenda, documented in a notarial deed executed by a Luxembourg notary.

(vii) To confirm and to renew the existing authorised capital of the Company and to increase it from its current amount of USD 348,000,000.- represented by (a) 140,000,000 Common Shares, par value USD 2.- per share and (b) 34,000,000 Class B Shares, par value USD 2.- per share, to the amount of USD 528,000,000.- to be represented by (a) 230,000,000 Common Shares, par value USD 2.- per share and (b) 34,000,000 Class B Shares, par value USD 2.- per share, the said authorised capital lapsing five years after the publication of the resolution by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company to confirm, renew and increase the authorised capital, in the Luxembourg Official Gazette - Mémorial C, and after having acknowledged the special report from the Board of Directors to the shareholders on the suppression of the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company required according to article 32-3 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Board Report»), to authorise the Board of Directors to suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders when issuing new Common Shares under the authorised capital, and to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company accordingly.

(viii) To resolve that, as a consequence of the resolutions described in item (vii) of this agenda, the first sentence of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company shall now read as follows:

«The authorized capital of the Company is fixed at Five Hundred Twenty-Eight Million United States Dollars (US\$ 528,000,000.-) to be represented by (a) Two Hundred Thirty Million (230,000,000) Common Shares, par value Two United States Dollars (US\$ 2.00.-) per share and (b) Thirty-Four Million (34,000,000) Class B Shares, par value Two United States Dollars (US\$ 2.00.-) per share.»

The quorum and majority requirements of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and of the Company's articles of incorporation are applicable to the vote on the proposed resolutions at the aforesaid extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and at any adjournments thereof.

The Board of Directors of the Company has determined that Shareholders of record at the close of business on 21 January 2004 will be entitled to vote at the aforesaid extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and at any adjournments thereof.

To ensure shareholders' representation at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and at any adjournments thereof, Shareholders are hereby requested to fill in, sign, date and return the form of proxy enclosed with the Circular (which may also be obtained from the registered office of the Company) at the latest by 3.00 p.m. Luxembourg time on 6 February 2004, in the return envelope provided for such purpose. Holders of American Depository Receipts will receive a separate Depository's Notice of Shareholders' Meeting of STOLT OFFSHORE S.A. and should comply with the voting instructions and deadline contained therein (which will be prior to that set forth above). The return of the form of proxy will not affect your right to revoke it or vote in person should you later decide to attend the meeting.

22 January 2004.

J. Stolt-Nielsen

Chairman of the Board

II (00220/267/81)

The LiquidityPlus Fund, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 89.370.

Die Aktionäre der The LiquidityPlus Fund, SICAV, werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 11. Februar 2004 um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Einziger Punkt der Tagesordnung: Folgende Satzungsänderungen

Art. 1. Namensänderung. Es besteht zwischen den Zeichnern, und all denjenigen, die das Eigentumsrecht an den Aktien erwerben werden, eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft («société anonyme»), die sich als Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») qualifiziert und die Bezeichnung HMFunds (die «Gesellschaft») trägt (ehemals «The LiquidityPlus Fund»).

Art. 3. Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen treffen und jede Tätigkeit ausüben, die ihr zur Erfüllung und Förderung ihres Gegenstands im weitesten Sinne des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 betreffend die Organismen für gemeinsame Anlagen oder dessen Änderungen (das «Gesetz von 2002») nützlich erscheinen.

Art. 5. Das Mindestkapital der Gesellschaft sechs Monate nach der Eintragung der Gesellschaft als Organismus für gemeinsame Anlagen in übertragbaren Wertpapieren (ein «OGAW») ist eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000,- EUR) oder den äquivalenten Betrag in Schweizer Franken.

Art. 6. 8. Abschnitt. Die Aktien sind frei von Einschränkungen in Bezug auf Übertragungs- und Zurückgehaltungsrechte zugunsten der Gesellschaft, jedoch unter der Bedingung, dass institutionelle Aktien nur an Anleger übertragen werden können, die die Eigenschaft von institutionellen Anlegern im Sinne von und gemäss Artikel 129 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 besitzen.

Art. 16. 3. Abschnitt. Satz 2 neuer Wortlaut. Der Verwaltungsrat kann insbesondere die Wertpapiere und Geldmarktinstrumente wählen, in die angelegt wird. Die Anlage in Anteile anderer OGAW und/oder OGA ist zulässig gemäß den Vorschriften des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.

Anlagen können auch alle Wertpapiere und Geldmarktinstrumente umfassen, die an einer Wertpapierbörse eines Staates ausserhalb der EU amtlich notiert sind oder dort auf einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist.

Des Weiteren können die Anlagen Wertpapiere oder Geldmarktinstrumente aus Neuemissionen beinhalten, sofern

- die Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, dass die Zulassung zur amtlichen Notierung an einer Wertpapierbörse oder auf einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, beantragt wird;
- die Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach der Ausgabe erlangt wird.

Jeder Teilfonds der Gesellschaft kann, nach dem Grundsatz der Risikostreuung, bis zu 100% seines Nettovermögens in Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder seinen Gebietskörperschaften oder von einem Drittstaat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der Europäischen Union angehören, begeben oder garantiert werden, vorausgesetzt, dass (i) solche Wertpapiere im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sind und (ii) in Wertpapieren aus ein und derselben Emission nicht mehr als 30% des Nettovermögens des jeweiligen Teilfonds der Gesellschaft angelegt werden.

Art. 20. Die Hauptversammlung der Aktionäre bestellt einen «zugelassenen Wirtschaftsprüfer», der die Pflichten gemäss Artikel 113 des Gesetzes von 2002 erfüllt.

Art. 23. f) neu. Der Wert dieser Vermögenswerte wird wie folgt bestimmt:

f) Die in einem Teilfonds enthaltenen Anteile anderer OGAW und/oder OGA werden zum letzten festgestellten und erhältlichen Nettoinventarwert bewertet.

Art. 27. 2. Abschnitt. 3. Satz. Gelder, die während der Liquidation an die Aktionäre auszuzahlen sind und von den Aktionären bei Liquidationsende nicht gefordert werden, werden bei der Caisse des Consignations in Luxemburg gemäss Artikel 107 des Gesetzes von 2002 hinterlegt, wo sie während der Dauer von dreissig (30) Jahren zur Verfügung der dazu berechtigten Aktionäre verwahrt werden.

Art. 29. Alle Punkte, die in dieser Satzung nicht aufgeführt sind, fallen unter die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes von 2002.

Die Entscheidungen der ausserordentlichen Generalversammlung werden im Hinblick auf den einzigen Tagesordnungspunkt durch die 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenden und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50% des Aktienkapitals anwesend oder vertreten ist.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Artikel 11 der Satzung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie eine schriftliche Vollmacht erteilen.

II (00221/755/59)

Der Verwaltungsrat.